



**Procès-verbal de l'Assemblée générale
du 1^{er} décembre 2017 à St Jean de Liversay (17)**

Etaients présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Anais : Bruno GAUTRONNEAU ; Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Sylvie ROCHETEAU ; Courçon : Nadia BOIREAU ; Esnandes : Francine BEAUMELLE ; Ferrières : Sandrine BARD ; La Grève sur Mignon : Michel ARNAULT et Marie JASMIN ; Le Gué d'Alléré : Régine LA CHEVRE ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Marans : Robert ARCOUET ; Nuaillé d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; St Jean de Liversay : Denis PETIT

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Amuré : Marcel MOINARD ; Coulon : Michel SIMON ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; Sansais : Viviane MADY et Chantal BERTRAND ; Vallans : Michel HALGAN ; Le Vanneau-Irleau : Jean-Dominique ROUX

Au titre des communes de Vendée : Angles : Michel CAILLIEZ ; Benet : Daniel DAVID ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; La Bretonnière La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; Chasnais : Chantal RABILLER ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay le Comte : Jean-Pierre PETORIN ; L'île d'Elle : Joël BLUTEAU ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Luçon : Daniel GACHET ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Claude GRIMAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET et Pierre GIRAUD ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE et Alain REMAUD ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Rosnay : Jean-Yves CLAUTOUR ; St Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; St Denis du Payré : Jean ETIENNE et Michel DENIS ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE et Jocelyn QUILLET ; St Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Judicael LAMY ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU ; Triaize : Flavien VEXIAU ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Nicolas GAMACHE, Véronique LAPREE, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Maxence DE RUGY ; Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Karine DUPRAZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Séverine VACHON ; Hélène HAVETTE

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Yann HELARY ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Marie BODIN ; Communauté de Communes Aunis Sud : Bruno GAUTRONNEAU ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Charente-Maritime : François AVRARD ; Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU, Vendée : Christian AIME

Etaient également présents :

Mme Isabelle BAHABANIAN, Maire de Lairoux (85)

M. Joël BORY, Maire de St Michel en l'Herm (85)

M. Gilbert FAVREAU, Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres

M. Michel GRANGERE, Commune de St Symphorien (79)

M. Johann LEIBREICH, Directeur de l'Etablissement public du Marais poitevin

M. Jacky MOTHAI, Maire de Vouillé-les-Marais (85)

M. Gérard PRAUD, Maire de Chasnais (85)

M. Jean-Marc RENAudeau, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

M. Luc SERVANT, Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime

Représentant les services :

Mme Josy PIERRE, Conseil départemental des Deux-Sèvres

M. Claude ROY, Conseil départemental de la Vendée

Mme Florence GUIBERTEAU, Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime

M. Pierre-Guy PERRIER, Président, informe l'assemblée qu'il a reçu une délégation de représentants du collectif « Bassines non merci » et qu'il leur a donné son accord pour la lecture d'une lettre ouverte.

Le Président ouvre la séance à 18 heures et donne la parole à M. Denis PETIT, Maire de Saint Jean de Liversay, qui est heureux d'accueillir l'assemblée générale du Parc sur sa commune.

Le Président salue M. Gilbert FAVREAU, Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres, et le remercie de sa présence.

Le Président poursuit la séance en indiquant que, dans le cadre des 1^{ers} Trophées de l'Ingénierie territoriale à Paris, le Parc a reçu le prix « Coup de cœur du jury », dans la catégorie « Prix du projet espaces verts et paysages », qui récompense le travail réalisé par le Parc concernant le « Plan paysage pour le marais mouillé poitevin, site classé, Grand Site de France » (renouvellement de la trame arborée du marais) et il remercie tous ceux qui ont participé à la réussite de ce projet.

Ensuite, l'ordre du jour est abordé :

Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 24 mars 2017

En l'absence de remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le Bureau depuis la dernière assemblée générale

Le comité syndical a donné délégation d'une partie de ses attributions au Bureau et au Président. A l'occasion de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées depuis cette date. Le compte rendu des décisions figurent dans le dossier transmis à chaque délégué. Après l'exposé du Président, le Comité syndical prend acte du compte rendu.

Débat d'orientations budgétaires 2018

Le Président donne la parole à M. Jean-Claude RICHARD pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2018.

Question : Quel est le montant de l'enveloppe pour le projet de film réalisé par M. Philippe GARGUIL ?

Le Président répond qu'un film de 52mn, c'est environ 300 à 350.000€, c'est un bon projet mais il faudra trouver d'autres financements.

Question : Est-ce que le dispositif « Fleurissons nos rues » sera renouvelé ? C'est une opération intéressante aussi bien pour les employés municipaux que pour les habitants.

M. François BON, vice-président chargé de l'aménagement et du cadre de vie, répond qu'effectivement le projet continue et que les communes intéressées doivent se faire connaître auprès des services du Parc.

M. Pierre-Guy PERRIER propose de continuer l'ordre du jour, après le débat d'orientations budgétaires qui vient d'avoir lieu.

Engagement des dépenses d'investissement 2018

Le Président informe que le Code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services. Ainsi, le Syndicat est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2017.

De plus, sur autorisation du Comité syndical, le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent, soit la somme maximum de 436.000 € pour le Budget principal et de 105.000 € pour le budget annexe développement économique. L'engagement des dépenses d'investissement 2018 est adopté à la majorité (2 abstentions).

Délégation de pouvoir au Président

Le Comité syndical a délégué au Président un certain nombre de pouvoirs.

Le Président propose de compléter cette délégation par les demandes de subventions et le cas échéant, des conventions correspondantes, intervenant en dehors de la demande consécutive à l'adoption du programme d'actions annuel, celle-ci restant de la compétence du Bureau.

En effet, des opportunités de financement peuvent se présenter en cours d'année et nécessiter un dépôt de dossier dans des délais très courts.

La délégation de pouvoir au Président est adoptée à la majorité (1 abstention, 1 voix contre).

Le Président laisse la parole pour les questions diverses :

M. Denis QUERTAIN, délégué de la commune de St Georges de Rex, indique qu'il a été choqué du communiqué de presse publié par le Parc au sujet du projet de réserve de substitution (bassine), diffusé sans l'avis du Comité syndical. Il demande si les élus du Parc « servent à quelque chose » ?

Le Président répond qu'il y a eu confusion, le Parc n'a pas validé le projet et il ne s'est pas prononcé car ce n'est pas de sa compétence.

M. Denis QUERTAIN rajoute qu'il se demande si le rôle d'un PNR est de soutenir un projet contre le milieu naturel plutôt que de préserver la biodiversité. Il propose de ne pas voter le budget 2018 et de ne pas étendre les pouvoirs du Président.

Le Président précise que le vote du budget sera proposé lors de la prochaine assemblée générale.

Les échanges étant terminés, la parole est donnée à M. François BON pour la remise officielle des prix attribués aux 5 lauréats du Concours « Ma maison dans le Parc du Marais poitevin ».

Dans le cadre de son plan architecture, le Parc a organisé un concours sur la base de photos de maisons afin de recueillir des exemples de belles réalisations traditionnelles ou contemporaines participant à la qualité paysagère du territoire.

Ouvert du 5 mai au 15 août 2017, ce concours a permis de désigner les 5 lauréats parmi 15 candidatures, par un jury composé de 15 personnes, en majorité d'habitants volontaires ainsi que par des élus et des personnes compétentes en architecture et paysage. Cette action a été menée en partenariat avec l'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement).

Le Président invite les signataires de la convention de partenariat pour la gestion des communaux en pâturage collectif, à procéder à la signature officielle de ce document.

Depuis près de 30 ans, le Parc, la LPO, 20 communes et, plus récemment les Chambres d'agriculture, travaillent pour préserver les prairies. Cette convention cadre, pour la période 2017-2027, permet de réaffirmer l'engagement des partenaires sur la préservation de ces espaces et, en particulier, le service d'accompagnement proposé par le Parc aux communes.

Le Président lève la séance à 19 heures 15 et invite l'assemblée à participer au cocktail.